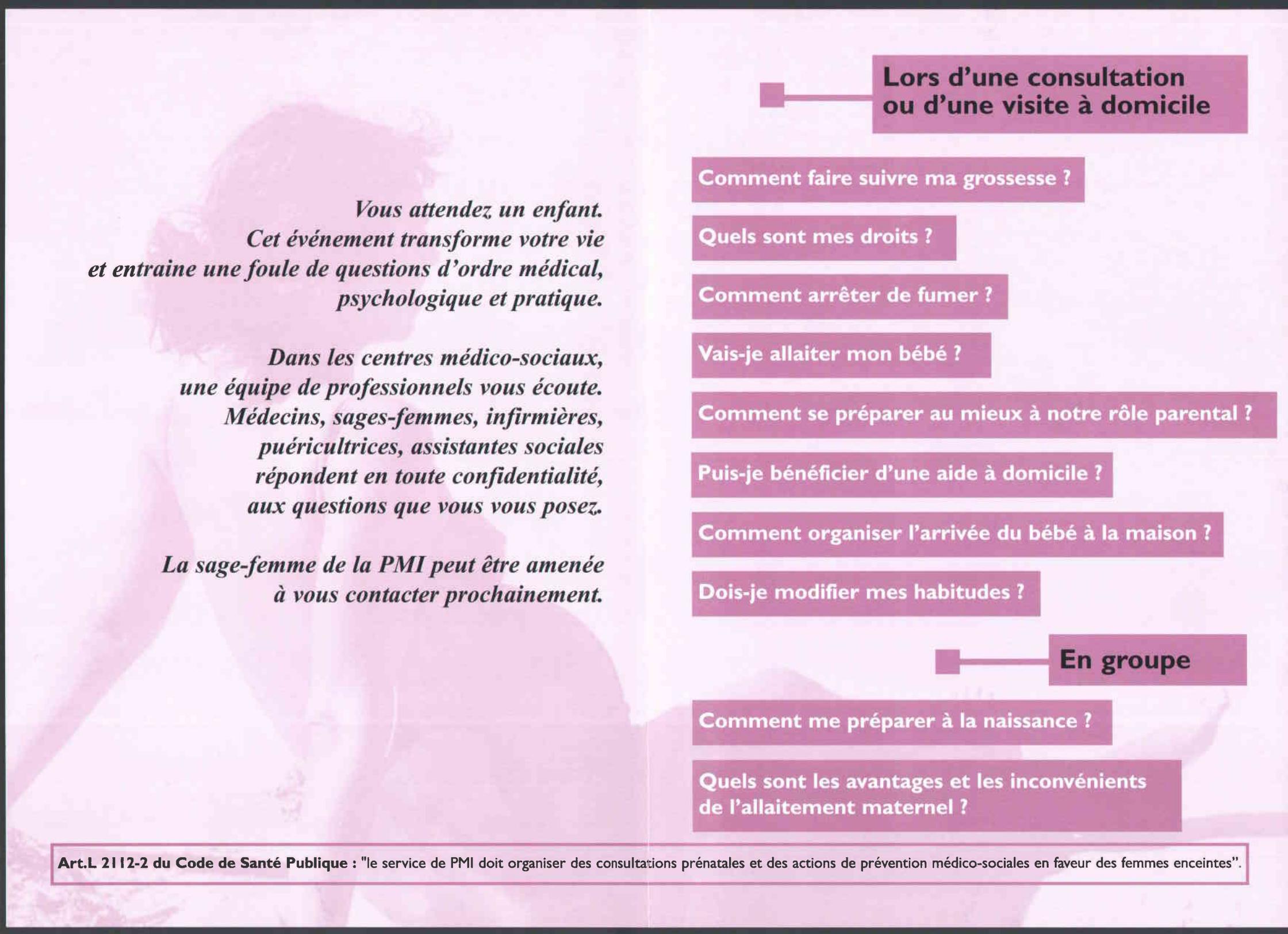


Vous attendez un enfant



Le service de Protection Maternelle et Infantile
se met à votre disposition



Lors d'une consultation ou d'une visite à domicile

*Vous attendez un enfant.
Cet événement transforme votre vie
et entraîne une foule de questions d'ordre médical,
psychologique et pratique.*

*Dans les centres médico-sociaux,
une équipe de professionnels vous écoute.
Médecins, sages-femmes, infirmières,
puéricultrices, assistantes sociales
répondent en toute confidentialité,
aux questions que vous vous posez.*

*La sage-femme de la PMI peut être amenée
à vous contacter prochainement.*

Comment faire suivre ma grossesse ?

Quels sont mes droits ?

Comment arrêter de fumer ?

Vais-je allaiter mon bébé ?

Comment se préparer au mieux à notre rôle parental ?

Puis-je bénéficier d'une aide à domicile ?

Comment organiser l'arrivée du bébé à la maison ?

Dois-je modifier mes habitudes ?

En groupe

Comment me préparer à la naissance ?

Quels sont les avantages et les inconvénients
de l'allaitement maternel ?

**Les Caisses d'Allocations Familiales
font systématiquement part des avis de grossesse
au médecin responsable du service de PMI.**

**vous pouvez joindre la sage-femme
et les autres professionnels de PMI**



ou vous renseigner auprès du service de PMI
Direction de la Solidarité Départementale
7 allées Mortarieu - BP 783
82013 Montauban cedex
Tel. : 05.63.21.42.85